

Pour 1963-1964, le montant s'est élevé à \$50,400,000 en chiffres ronds. Pour 1964-1965, on prévoit que le total atteindra environ \$75,600,000. Il va sans dire que cela ne tient pas compte du programme que j'ai annoncé; le programme de prêts et les augmentations de l'aide bilatérale porteront le total de 170 à 180 millions de dollars.

(Le crédit est adopté.)

Crédit 103e. Secours d'urgence envoyés au gouvernement du Brésil sous forme de jambon en conserve et de poudre de lait écrémé, \$5,000.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, ce crédit se rapporte à l'aide accordée au gouvernement brésilien. Ce gouvernement a été renversé par suite d'un coup d'État militaire. Quelle est l'attitude habituelle du ministère des Affaires extérieures quant à la reconnaissance officielle des gouvernements portés au pouvoir par suite d'un coup d'État comme celui qui a eu lieu au Brésil? A-t-on déjà décidé de reconnaître ce nouveau gouvernement?

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je ne saurais, évidemment, commenter la situation au Brésil; le changement est trop récent encore. Quant à la ligne de conduite généralement adoptée par le gouvernement et, de fait, par le Canada, au cours des ans, quant à la reconnaissance officielle, je signale tout d'abord que la reconnaissance d'un État n'est pas la même chose que la reconnaissance d'un gouvernement. Avant de reconnaître un gouvernement il faut tenir compte de l'apparente stabilité du gouvernement lui-même. Si cette stabilité semblait assurée, et toutes choses étant égales par ailleurs, nous accorderions la reconnaissance *de facto*. La reconnaissance *de jure* suivrait.

Nous avons reconnu récemment un pays avec lequel nous n'avons aucune communauté d'idées ni d'intérêts. Nous l'avons reconnu parce qu'il avait été admis aux Nations Unies et que nous en sommes membres (il s'agit, bien sûr, de la Mongolie), mais nous n'avons pas l'intention d'y établir de mission. Nous avons agi de la même façon que l'ancien gouvernement quand il a reconnu l'Albanie il y a deux ans. Les conditions y étaient les mêmes qu'en Mongolie lorsque nous avons reconnu ce pays.

Dans le cas des pays du Commonwealth, la question de la reconnaissance ne se pose habituellement pas. Mon honorable ami se rappelle sans doute m'avoir interrogé un jour au sujet du gouvernement de Zanzibar. Nous avions alors différé la reconnaissance parce que nous voulions d'abord nous assurer, de concert avec d'autres pays du Commonwealth, de la situation qui y régnait.

En général, la reconnaissance se fait selon les règles que j'ai énoncées. Il y a, bien sûr,

des pays avec qui nous n'échangeons pas de missions diplomatiques. C'est une façon de reconnaître un pays. Le simple fait de reconnaître l'existence officielle d'un pays en constitue une autre. Dans certains pays, le caractère idéologique a quelque chose à voir à la ligne de conduite à cet égard, quoique, en thèse générale, nous ne trouvons pas souhaitable l'isolement de pays en cette époque d'interdépendance dans l'histoire du monde.

Le très hon. M. Diefenbaker: Y a-t-il eu des consultations entre les gouvernements du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis à propos de la reconnaissance du nouveau gouvernement brésilien?

L'hon. M. Martin: Non.

(Le crédit est adopté.)

Crédit 115e. Cotisations du gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux (et du Commonwealth) selon le détail des affectations, y compris l'autorisation d'acquitter ces cotisations selon les montants spécifiés et en devises dans lesquelles elles sont prélevées, même si le montant global de ces paiements peut être supérieur à son équivalent en dollars canadiens établi en février 1964 à \$977,500.

M. Peters: Il s'agit d'un crédit d'un million de dollars, relatif à nos cotisations de membre d'organismes internationaux, dont le Commonwealth. Je me suis demandé quel supplément nécessitait dans ce cas un million de dollars de plus.

L'hon. M. Martin: Le crédit total est d'environ \$977,000. Je crois que \$4,500 seront remis au crédit du ministère des Finances, au titre de dépenses imprévues sur lesquelles des fonds ont été fournis pour payer les suppléments de cotisations de notre pays comme membre de l'unité de liaison éducative du Commonwealth. Il n'est pas sans intérêt de signaler que la conférence éducative du Commonwealth aura lieu au mois d'août de cette année. Ce sera la troisième réunion depuis celle qui s'est tenue à Londres il y a deux ans, la dernière ayant eu lieu à New Delhi. Ces assises grouperont des éducateurs de toutes les parties du monde. Elles seront d'une très grande importance; on y accueillera le Canada, et elles auront des répercussions considérables pour le Commonwealth.

La différence, soit \$973,000 servira à acquitter notre cotisation comme membre de l'organisation de coopération et de développement économiques, dont nous avons parlé hier. Un montant de \$646,648 a été prévu dans le budget principal des dépenses de 1963-1964, pour payer notre cotisation de membre de l'OCDE pour l'année civile 1963. On établit à 90 millions de francs le budget de l'OCDE pour 1964, soit 19 millions de francs de plus qu'en 1963. La construction